



Affichages obligatoires non affichés

Par **Gregory77430**, le **25/02/2009** à **17:11**

Bonjour ,
Cela va faire un mois que les affichages obligatoires mentionnés ci-dessous ne sont pas affichés :
- Conventions collectives
- Règlement intérieur
- CHSCT
- Interdiction fumer
- Égalité professionnelle entre hommes et femmes
- Inspection du travail
- Médecine du travail
Dois-je avertir l'inspecteur du travail qui va se déplacer et confirmer mes dires et mettre une amende à mon employeur ?
Je précise que je ne trouve pas d'autres topics qui répondent à ma question !

Par **julius**, le **25/02/2009** à **20:55**

Bonsoir,
L'inspection du travail ne se déplacera pas, mais fera simplement un courrier à votre employeur sur le rappel de ces règles.